

**Master en enseignement section 4 :**  
**Musique - option: Cordes – Vents – Percussions (alto, contrebasse, violon, violoncelle, basson, clarinette, cor, flûte traversière, hautbois, saxophone, trombone, trompette, tuba)**

*Détail des unités d'enseignement par bloc*

**UE IV.01 Pratique artistique - Master 1**

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Crédits</i>             | <i>22/60</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <i>Heures de cours</i>     | <i>240h</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <i>Prérequis</i>           | <i>Bachelier dans la spécialité instrumentale</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <i>Responsable de l'UE</i> | <i>Laurence Lacroix (violon &amp; alto), Jasmine Jardon (violoncelle), Sylvain Cremers (basson), Luisa Fink (clarinette), Margaux Ortman (cor), Fabienne Dussenwart (flûte traversière), Sylvain Cremers (hautbois), Rhonny Ventat (saxophone), Adrien Lambinet (trombone), Antoine Acquisto (trompette), Jean Xhonneux (tuba)</i> |
| <i>Lieu d'enseignement</i> | <i>IMEP</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

*Activités d'apprentissage de l'UE*

|                              | <i>Crédits</i> | <i>Volume horaire</i> | <i>Période de l'année</i> | <i>Pondération au sein du programme</i> | <i>Enseignant(e)s</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instrument                   | 12             | 60h                   | Q1+Q2                     | 7                                       | Laurence Lacroix (violon & alto)<br>Jasmine Jardon (violoncelle)<br>Sylvain Cremers (basson)<br>Luisa Fink (clarinette)<br>Margaux Ortman (cor)<br>Fabienne Dussenwart (flûte traversière)<br>Sylvain Cremers (hautbois)<br>Rhonny Ventat (saxophone)<br>Adrien Lambinet (trombone)<br>Antoine Acquisto (trompette)<br>Jean Xhonneux (tuba)       |
| Travail avec accompagnateur  | 1              | 15h                   | Q1+Q2                     | 1                                       | Claudia Bara (alto, basson)<br>Denis Vernimmen (clarinette)<br>Fabienne Crutzen (trompette, trombone, percussions)<br>Nicolas Paternotte (flûte traversière, saxophone)<br>Mathias Lecomte (cor, tuba, harpe, contrebasse)<br>Philippe Ivanov (violon)<br>Nicolas Aubert (hautbois)<br>Maria Martinova (violoncelle)<br>Maria Tarasewicz (violon) |
| Musique de chambre           | 3              | 30h                   | Q1+Q2                     | 1                                       | Christophe Delporte<br>Gilles Millet<br>Graziano Moretto<br>Adrien Lambinet<br>Jessica Ryckewaert<br>Pierre Fontenelle<br>Elise Gäbele<br>Adrien Lambinet<br>Juliette Gauthier                                                                                                                                                                    |
| Orchestre                    | 2              | 60h                   | Q1+Q2                     | 1                                       | Eric Chardon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Étude des traits d'orchestre | 1              | 15h                   | Q1+Q2                     | 1                                       | Bernard Grodos (percussions)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|                                                        |   |     |       |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------------|---|-----|-------|---|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                        |   |     |       |   | <i>Denis-Pierre Gustin (flûte traversière)</i><br><i>Magali Dangreau (saxophone)</i><br><i>Ricardo Matarredona (clarinette)</i><br><i>Eric Chardon (violoncelle)</i><br><i>Isabelle Lefin (violon)</i><br><i>Nina Poskin (alto)</i><br><i>Zhaoyang Chang (contrebasse)</i>                                                                                                                                                   |
| Improvisation                                          | 1 | 30h | Q1+Q2 | 1 | <i>Vincent Antoine</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Méthodologie spécialisée -<br>spécialité instrumentale | 2 | 30h | Q1+Q2 | 1 | <i>Laurence Lacroix (violon &amp; alto)</i><br><i>Jasmine Jardon (violoncelle)</i><br><i>Sylvain Cremers (basson)</i><br><i>Luisa Fink (clarinette)</i><br><i>Margaux Ortman (cor)</i><br><i>Fabienne Dussenwart (flûte traversière)</i><br><i>Sylvain Cremers (hautbois)</i><br><i>Rhonny Ventat (saxophone)</i><br><i>Adrien Lambinet (trombone)</i><br><i>Antoine Acquisto (trompette)</i><br><i>Jean Xhonneux (tuba)</i> |

### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage de l'UE « Pratique artistique - Master 1 » ont pour but la maîtrise des savoirs artistiques de la spécialité instrumentale. L'étudiant(e) sera capable de:

- se produire à l'instrument en faisant la preuve de sa maîtrise technique et musicale, de sa connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie;
- comprendre et de manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux qu'il est amené à utiliser: écouter, déchiffrer, et retranscrire par un système de notation;
- analyser et mettre en oeuvre des outils permettant une analyse au service de l'interprétation des oeuvres;
- établir des liens pertinents avec le contexte esthétique, historique et sociologique des oeuvres et de développer un intérêt pour d'autres champs musicaux;
- travailler en ensembles de musique de chambre et de développer les qualités relationnelles nécessaires aux travaux en groupe;
- s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, d'apprécier les différents supports en mettant en oeuvre des démarches analytiques et de faire des choix pertinents;
- acquérir une maîtrise suffisante de son instrument et de son corps en tant qu'outil de l'instrumentiste.

Le cours de méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale a pour but la maîtrise des savoirs pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans l'ESAGR pour la spécialité choisie.

### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratique artistique - Master 1 » permettront d'évaluer:

- les savoirs et compétences artistiques spécifiques à la discipline instrumentale.
- la maîtrise des savoirs pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans l'ESAGR pour la spécialité choisie.

### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

Méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale, vocale ou écritures: sous forme d'évaluation continue, comprenant des évaluations orales et/ou écrites, divers travaux selon les demandes.

### *Contenu, objectifs, sources et supports*

L'étudiant(e) sera capables de:

- s'asseoir à l'instrument de façon optimale, gérer sa posture physique et son positionnement instrumental;
- faire preuve d'un sens rythmique clair et cohérent;
- maîtriser la qualité de son instrumental;
- conduire son discours musical avec cohérence et intelligence: structure de la forme et des phrases, adéquation stylistique. Il aura choisi et utilisera comme support une édition adéquate (AAT 1, 2, 3, 4, 6)
- avoir découvert les bases du répertoire pianistique, d'époques et de styles différents (AAT 1, 4, 6)
- maîtriser la mémorisation de son répertoire lors de prestations publiques par une stratégie de travail organisée et adaptée (AAT 1, 2, 3)
- gérer l'apprentissage de nouveau répertoire de façon autonome par le développement et la mise au point d'une méthode de travail efficace et adaptée (AAT 1, 2, 6)
- avoir abordé tous les aspects de la technique pianistique dans du répertoire varié, des méthodes et des exercices spécifiques (AAT 1, 2, 6, 7)
- gérer sa prestation et sa présence sur scène de façon professionnelle (AAT 1, 7)
- maîtriser les bases de la gestique instrumentale: traduction pianistique d'un texte musical par l'utilisation du physique (chaîne de tous les leviers) (AAT 1, 7)

- gérer de façon autonome l'apprentissage abouti d'une pièce imposée du répertoire dans un délai imparti (AAT 1, 2, 3, 4, 7)
- avoir développé les bases de la lecture à vue (gestion rythmique et stylistique) dans un esprit de découverte du répertoire (AAT 1, 2, 3, 4, 7)

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l'ESAHR ainsi que dans l'enseignement obligatoire en FWB par le fait de maîtriser les savoirs pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans l'ESAHR pour la spécialité choisie.

#### UE IV.02 Stages et analyse des pratiques - Master 1

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 13/60                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Heures de cours     | 30h                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Responsable de l'UE | Pierre-Emmanuel Aubry, Laurence Lacroix (violon & alto)<br>Jasmine Jardon (violoncelle)<br>Sylvain Cremers (basson)<br>Luisa Fink (clarinette)<br>Margaux Ortman (cor)<br>Fabienne Dussenwart (flûte traversière)<br>Sylvain Cremers (hautbois)<br>Rhonny Ventat (saxophone)<br>Adrien Lambinet (trombone)<br>Antoine Acquisto (trompette)<br>Jean Xhonneux (tuba) |

Lieu d'enseignement IMEP

#### Activités d'apprentissage de l'UE

|        | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stages | 13      | 30h            | Q1+Q2              | 7                                | Laurence Lacroix (violon & alto)<br>Jasmine Jardon (violoncelle)<br>Sylvain Cremers (basson)<br>Luisa Fink (clarinette)<br>Margaux Ortman (cor)<br>Fabienne Dussenwart (flûte traversière)<br>Sylvain Cremers (hautbois)<br>Rhonny Ventat (saxophone)<br>Adrien Lambinet (trombone)<br>Antoine Acquisto (trompette)<br>Jean Xhonneux (tuba)<br>Pierre-Emmanuel Aubry |

#### Contribution au profil d'enseignement du programme

L'activité d'apprentissage de l'UE « Stages - Master 1 » a pour objectif la maîtrise des savoirs pédagogiques et leur transmission liés à l'enseignement de la musique dans l'ESAHR pour la spécialité disciplinaire.

L'étudiant.e doit avoir assimilé les clés de l'enseignement de la discipline vocale en les adaptant au cadre de l'ESAHR tel que défini par la FWB.

L'étudiant(e) doit avoir développé des outils nécessaires à une efficacité optimale en tant que pédagogues dans le réseau de l'ESAHR de la FWB.

L'étudiant(e) sera progressivement mis(e) en scène via des stages d'observation lui permettant de développer une vue globale de sa tâche professionnelle future.

L'étudiant(e) aura pris conscience de sa fonction au sein de la société via les diverses institutions susceptibles de les mettre en scène.

#### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Stages et analyse des pratiques - Master 1 » permettront d'évaluer :

- les connaissances du fonctionnement pédagogique et les bases du fonctionnement administratif et décretal de l'ESAHR;
- le développement d'un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l'ESAHR;

- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir disciplinaire; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.

#### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Une évaluation orale et/ou écrite attestera des compétences développées par l'étudiant(e) grâce aux stages d'observation.

L'étudiant(e) commencera la rédaction du dossier de méthodologie, travail à clôturer en M2. L'évaluation pourrait porter sur une ou plusieurs parties du dossier. Celui-ci comportera les 9 points suivants :

- 1) Le curriculum vitae complet de l'étudiant(e)
- 2) La stratégie de cours de l'étudiant(e), c'est à dire un résumé de son action pédagogique tenant en une dizaine de lignes
- 3) Une carte conceptuelle généralisée, résumé de l'action pédagogique dans son ensemble
- 4) Les compétences illustrées et adaptées à la discipline
- 5) Le référentiel des compétences propre à la discipline
- 6) Un bref historique de la discipline
- 7) L'adaptation personnelle du vade-mecum du cours de méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale, cours donné dans l'UE Didactique musicale. Il s'agit d'un résumé personnel du cours, ou encore d'une « valise pédagogique »
- 8) La posturologie adaptée à la discipline
- 9) Les stages réalisés dans l'ESADR:
  - les grilles dûment complétées attestant le nombre d'heures prestées (document disponible sur l'intranet IMEP)
  - les rapports d'évaluation des stages dûment complétés (document disponible sur l'intranet IMEP)
  - les préparations écrites correspondantes aux stages (un minimum de 3 stages chez 3 maîtres de stage différents)

Conformément à l'article 15 alinéa 5 du Règlement des études: « Les étudiants des filières didactiques qui n'ont pas effectué la totalité de leurs stages ne sont pas autorisés à présenter l'évaluation artistique de l'activité d'apprentissage « Stages » »

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

L'étudiant.e aura développé les compétences suivantes :

- initier les apprenant.e.s à un écolage instrumental, vocal, ou des écritures clair, précis et assumé; ceci permettra la traduction d'un texte musical donné via une approche précise, dont la posture et la gestion physique si adaptées à la discipline;
- éveiller, corriger et optimiser chez les apprenant.e.s un sens rythmique clair et cohérent;
- éveiller, corriger et optimiser chez les apprenant.e.s la maîtrise de la qualité du son adapté à la discipline;
- si adapté à la discipline, éveiller, corriger et optimiser chez les apprenant.e.s la pratique et la maîtrise de la polyphonie;
- veiller chez les apprenant.e.s à la conduite cohérente et intelligente d'un discours musical: structure de la forme et des phrases (analyse musicale), adéquation stylistique, choix et utilisation comme support d'une édition adéquate;
- connaître les bases d'un répertoire référentiel utile en ESADR : les méthodes pour débutants, la polyphonie (si adapté à la discipline), les études, le répertoire de styles différents de la première année de formation à la dernière année de qualification ou transition, y compris les filières adultes et préparatoire;
- pouvoir proposer aux apprenant.e.s une première leçon d'initiation à la discipline de façon ludique, efficace et constructive;
- si adapté à la discipline, veiller à développer chez les apprenant.e.s les outils nécessaires à l'optimisation de la mémorisation des pièces jouées;
- être capable de gérer la semi-collectivité;
- maîtriser parfaitement les compétence (connaissance et développement à l'instrument chez les apprenants dans la perspective d'une pédagogie efficace);
- éveiller et construire l'auto-évaluation des élèves;
- pouvoir rédiger une préparation de cours sous forme de carte conceptuelle et sous forme traditionnelle (par exemple objectifs généraux et objectifs opérationnels);
- pouvoir illustrer son propos pédagogique auprès des apprenant.e.s en étant capable de montrer l'exemple soi-même et de sensibiliser à une qualité de son, selon la discipline;
- avoir parcouru la base des pièces didactiques de la discipline;
- avoir assimilé les fondements de la base technique de la discipline.

**Les stages :** Ils prendront la forme de stages d'observation participante et auront lieu uniquement en ESADR. Des exceptions sont possibles, avec l'accord du Directeur général et l'appui du professeur de méthodologie. Ce doit être lié à une nécessité pédagogique et uniquement pour une partie des heures

- La responsabilité de l'organisation des stages incombe à l'étudiant.e
- **L'étudiant(e) doit clôturer la totalité des 30 heures de stages d'observation participante pour le 01/05 de l'année académique en cours, au plus tard**
- Il est à noter que le nombre d'heures équivaut au nombre de périodes de cours (« heure » est synonyme de « période »)

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l' ESADR par le fait de :

- dégager les points essentiels des documents officiels régissant l'organisation de l'ESADR (décrets, arrêtés du gouvernement

et référentiels des compétences) et en se posant plus spécifiquement la question: « qu'attend-on aujourd'hui d'un professeur de musique dans les structures régies par la FWB? »

- maîtriser les compétence en les adaptant à leur propre instrument;
- maîtriser le fonctionnement de l'ESAHR (projet pédagogique, semi-collectivité, filières, journaux de classe,...);
- dégager les pistes propres à l'élaboration de son identité d'enseignant(e) (sentiment d'efficacité, gestion du stress,...) afin que chacun(e) puisse s'identifier au rôle d'enseignant(e) de la musique en FWB;
- théoriser la pratique de la fonction enseignante: dégager les grandes bases de la didactique générale et aborder les problèmes y afférent en tâchant d'y apporter des solutions via des outils adaptés.

#### UE IV.03 Pratiques pédagogiques - Master 1

|                     |                                                                       |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 2/60                                                                  |
| Heures de cours     | 30h                                                                   |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale                            |
| Responsable de l'UE | Pierre-Emmanuel Aubry (FM), Olivier Moreau (enseignement obligatoire) |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                                                  |

##### Activités d'apprentissage de l'UE

|                                                                               | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(s)                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------|
| Méthodologie spécialisée - éducation musicale (FM – enseignement obligatoire) | 2       | 30h            | Q1+Q2              | 1                                | Pierre-Emmanuel Aubry (FM)<br>Olivier Moreau (EO) |

##### Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 1 » permettront aux étudiant(e)s d'être initié(e)s à la didactique appliquée de la FM dans l'ESAHR et à la didactique appliquée de l'éducation musicale dans l'enseignement obligatoire.

##### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 1 » permettront d'évaluer les bases de la didactique appliquée de la FM dans l'ESAHR et de la didactique appliquée de l'éducation musicale dans l'enseignement obligatoire.

##### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.  
L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

##### Contenu, objectifs, sources et supports

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l' ESAHR ainsi que dans l'enseignement obligatoire en FWB par le fait de dégager des pistes de travail et des outils utiles au développement et à l'acquisition des compétences de base au cours de FM dans l'ESAHR et de la didactique appliquée de l'éducation musicale dans l'enseignement obligatoire.

#### UE IV.04 Culture musicale - Master 1

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 3/60 (IMEP)                                |
| Heures de cours     | 45h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE | Catherine Miller, Emmanuel Grégoire        |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                       |

##### Activités d'apprentissage de l'UE

|                                    | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(s)     |
|------------------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|-------------------|
| Histoire approfondie de la musique | 2       | 30h            | Q2                 | 1                                | Catherine Miller  |
| Auditions commentées               | 1       | 15h            | Q1+Q2              | 1                                | Emmanuel Grégoire |

### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 1 » permettront aux étudiant(e)s :

- de développer le socle culturel sur lequel appuyer leur personnalité artistique dans un esprit de découverte et d'ouverture à la diversité musicale;
- d'éveiller leur curiosité culturelle et de les pousser à la recherche documentaire afin d'alimenter leur propre pratique artistique.

### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 1 » permettront d'évaluer la maîtrise des connaissances historiques développées lors des différentes activités d'apprentissage de cette UE;

### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Les futurs pédagogues auront développé un goût pour la culture de façon large et générale ainsi que sa découverte afin de développer un esprit de synthèse de l'acte de l'expression musicale et de son enseignement.

## **UE IV.05 Aspects légaux - Master 1**

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 1/60                                       |
| Heures de cours     | 30h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE | Emmanuel Grégoire                          |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                       |

### *Activités d'apprentissage de l'UE*

|                                                    | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s    |
|----------------------------------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|-------------------|
| Aspects légaux et juridiques du métier de musicien | 1       | 30h            | Q2                 | 1                                | Emmanuel Grégoire |

### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Aspects légaux - Master 1 » permettront aux étudiant(e)s :

- d'être initié(e)s aux différentes législations utiles au développement dans la Société des activités musicales professionnelles.

### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Aspects légaux - Master 1 » permettront d'évaluer :

- les connaissances de base des différentes législations utiles au développement dans la Société des activités musicales professionnelles.

### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Une évaluation orale et/ou écrite.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Les futurs pédagogues auront développé la connaissance nécessaire des outils administratifs utiles au développement de leur activité musicale professionnelle au sein de la Société.

## **UE IV.06 Ingénierie pédagogique - Master 1**

|         |      |
|---------|------|
| Crédits | 6/60 |
|---------|------|

|                            |                                                                           |
|----------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| <i>Heures de cours</i>     | 45h                                                                       |
| <i>Prérequis</i>           | Bachelier dans la spécialité instrumentale                                |
| <i>Responsable de l'UE</i> | Sébastien Delisse , Sandrine Biémar, Cédric Vanhoolandt                   |
| <i>Lieu d'enseignement</i> | Hénallux (Psychopédagogie)<br>UNamur (L'adolescent en situation scolaire) |

#### *Activités d'apprentissage de l'UE*

|                                    | <i>Crédits</i> | <i>Volume horaire</i> | <i>Période de l'année</i> | <i>Pondération au sein du programme</i> | <i>Enseignant(e)s</i>                               |
|------------------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Psychopédagogie (partie 1)         | 4              | 30h                   | Q1                        | 1                                       | Sébastien Delisse                                   |
| L'adolescent en situation scolaire | 2              | 15h                   | Q1                        | 1                                       | Sandrine Biémar (7,5H)<br>Cédric Vanhoolandt (7,5H) |

#### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'identifier les principaux concepts issus de la psychopédagogie en rapport avec les processus d'apprentissage et d'enseignement (dont conceptions préalables, théories de l'apprentissage, motivation, pari d'éducabilité et théories sur l'Intelligence, gestion de classe, contrat didactique, transposition didactique, langue de scolarisation, alignement pédagogique, approche par compétences, approches pédagogiques...) ;
- de maîtriser le langage professionnel inhérent à ces concepts ;
- de comprendre les enjeux qui sous-tendent ces concepts pour l'élève et l'enseignant ;
- d'appliquer ces concepts à des situations de classe concrètes ;
- d'analyser des situations éducatives à la lumière de certains concepts.

La connaissance fine du public adolescent et de ses caractéristiques constitue un incontournable du métier d'enseignant. Elle participera à la création d'un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ainsi que la gestion du groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

#### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

- Enrichir sa vision de la personne qu'est l'adolescent (grâce aux différentes dimensions de développement présentées : physiques, cognitives, socio-émotionnelles, morales) ceci à des fins éducatives en lien avec le métier d'enseignant
- Prendre conscience que les représentations que l'on possède de la période de l'adolescence varient selon le temps, les lieux, les cultures, les familles, les écoles...
- Aider à adapter sa posture relationnelle en fonction de ses caractéristiques développementales (lien avec le cours de gestes relationnels et identité professionnelle de l'enseignant 1 et 2)
- Réfléchir le rôle de l'école dans le développement des compétences psycho-sociales des élèves dans la perspective d'un climat scolaire positif
- Enrichir sa compréhension des problématiques adolescentes (addictions : écrans/IA, substances ; accrochage scolaire et social ; harcèlement et violences scolaires ; genre ; rapport à l'avenir/ au climat ; EVRAS, ...)

#### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Psychopédagogie :

Nature de l'évaluation : travail de groupe (100 % de la note)

Caractéristique de l'évaluation :

L'évaluation consiste à décrire et à analyser une situation professionnelle, vécue ou observée dans un cadre scolaire (stage, observation, témoignage d'un enseignant, etc.) en lien avec l'enseignement dans le secondaire (de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année), à la lumière des concepts de psychopédagogie abordés au cours

L'adolescent en situation scolaire :

Le cours est composé d'une partie théorique construite autour d'exposés interactifs, d'analyses de cas et de conférences.

La partie exercices consiste à organiser une rencontre avec des adolescents afin de découvrir leur perception d'eux-mêmes, de l'adulte, de l'école et de la société. Cet exercice permettra l'analyse de la culture jeune d'aujourd'hui, via une grille de questions et un dispositif élaboré au préalable. Les consignes précises de l'exercice seront fournies lors du premier cours et disponibles sur WebCampus.

L'évaluation est individuelle et écrite

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Dans cette activité d'apprentissage « psychologie », nous aborderons les contenus suivants structurés en trois grandes parties :

Partie 1 : Apprendre

- Conceptions préalables, prérequis
- Grands courants des théories de l'apprentissage : behaviorisme, constructivisme, socio-constructivisme, humanisme, connectivisme, neurosciences...
- Motivation : buts, sentiment d'auto-efficacité, attributions causales, valeur de la tâche, engagement, persévérance...
- Pari d'éducabilité et théories sur l'intelligence
- Dynamique de gestion de classe : climat de classe, sécurisation de l'espace d'apprentissage, ROI...

Partie 2 : Enseigner

- Contrat didactique
- Transposition didactique et langue de scolarisation
- Alignement pédagogique
- Enjeux et débats de l'approche par compétences
- Développement d'une approche historique et critique sur différentes approches pédagogiques (avantages, désavantages, points similaires et différents, articulations).

Pour les S4 : approfondissement des approches pédagogiques à la lumière des concepts développés dans les parties 1 et 2

Partie 3 : Apprendre et enseigner :

Articulation et intégration des concepts et théories sur apprendre et enseigner.

Les objectifs de cette activité d'apprentissage sont :

- Identifier les principaux concepts issus de la psychopédagogie en rapport avec les processus d'apprentissage et d'enseignement (dont conceptions préalables, théories de l'apprentissage, motivation, pari d'éducabilité et théories sur l'Intelligence, gestion de classe, contrat didactique, transposition didactique, langue de scolarisation, alignement pédagogique, approche par compétences, approches pédagogiques...).
- Maîtriser le langage professionnel inhérent à ces concepts.
- Comprendre les enjeux qui sous-tendent ces concepts pour l'élève et l'enseignant.
- Appliquer ces concepts à des situations de classe concrètes.
- Analyser des situations éducatives à la lumière de certains concepts.

Les supports de cours (textes, présentations...) seront mis à disposition des étudiants via la plateforme Web Campus.

Dans l'activité d'apprentissage « *L'adolescent en situation scolaire* », les thématiques suivantes seront abordées :

- Développement physique et cognitif de l'adolescent
- Développement émotionnel et moral de l'adolescent
- Problématiques adolescentes

Les supports du cours seront accessibles sur l'espace webcampus - UNamur du cours.

**UE IV.07 Identité de l'enseignant - Master 1**

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 2/60                                       |
| Heures de cours     | 15h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE | Sandrine Biémar, Line Fisher               |
| Lieu d'enseignement | UNamur                                     |

*Activités d'apprentissage de l'UE*

|                                                                               | Crédits | Volume<br>horaire | Période<br>de l'année | Pondération au<br>sein du programme | Enseignant(e)s                 |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Gestes relationnels et identité<br>professionnelle de l'enseignant (partie 1) | 2       | 15h               | Q2                    | 1                                   | Sandrine Biémar<br>Line Fisher |

*Contribution au profil d'enseignement du programme*

- Au terme de l'Unité d'Enseignement « *FEDU MI03 – Gestes relationnels et identité professionnelle* », le futur enseignant aura développé les compétences suivantes (issues du décret définissant la formation initiale des enseignants) :
  - **Compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.8 créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
- 3.9 gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante ;
  - **Compétences du praticien réflexif**
- 4.2 mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
- 4.3 construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.
- De manière générale, cette UE donnera à l'étudiant l'occasion de développer une réflexion personnelle sur les **dimensions relationnelles et émotionnelles** du métier d'enseignant, influençant son identité professionnelle et ses pratiques de classe.
- Le cours s'adresse aux étudiants inscrits dans les programmes de master en enseignement S4 et S5 (pour l'IMEP, ce cours s'adresse uniquement au public S4 et comporte une charge de 5 ECTS).

#### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

- Les activités d'apprentissage constituant l'UE « FEDU M103 » visent les objectifs suivants :
- Clarifier le concept d'identité professionnelle et le positionner dans la trajectoire de développement professionnel de l'enseignant ;
- Envisager la dynamique de l'apprentissage dans un contexte relationnel ;
- Identifier des cadres théoriques spécifiques à la dimension relationnelle du métier ;
- Envisager la dynamique de l'apprentissage dans un contexte émotionnel ;
- Identifier les cadres théoriques spécifiques à la dimension émotionnelle des apprentissages ;
- Expliciter les liens entre apprentissages, relation pédagogique et émotions et leurs implications pour le métier d'enseignant (focus sur l'enseignant et pas liens émotions et apprentissage car abordé dans psychologie des apprentissages)
- Questionner sa posture d'enseignant en regard de son identité professionnelle en lien avec les aspects relationnels et émotionnels du métier d'enseignant

#### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

- Le cours s'articule entre séances théoriques et exercices, décrits ci-dessous. L'évaluation porte sur l'ensemble des activités.
- L'évaluation consiste en la production d'une vidéo dont les objectifs sont les suivants :
- **Découvrir et présenter une pratique d'enseignement** mise en place par un.e enseignant.e qui contribue à la création d'une relation pédagogique de qualité et/ou à la prise en compte des émotions en classe (cette pratique ne doit pas avoir été présentée par les enseignantes lors du cours) ;
- **Analyser la pratique avec nuance** (besoin auquel elle répond, atouts, limites, conditions de mise en œuvre, etc.) et la **mettre en lien** avec les théories du cours sur la relation pédagogique et les émotions ;
- **Développer sa réflexivité** sur la manière dont la totalité du cours (partie théorique et pratique) pourra participer à la construction du projet professionnel de l'étudiant tout comme influencer son identité. L'étudiant répond à ces 2 questions dans la capsule
- La totalité du contenu de la capsule doit faire l'objet d'une démarche et d'une argumentation personnelle.
- Les exercices prévus dans ce cours reprennent différentes activités :
- **1/ Activité -terrain : Observation outillée en situation de classe**
- Cette activité à réaliser en binôme, vise à permettre à chaque étudiant **d'observer un pair** en situation d'enseignement ainsi que **d'être observé** dans cette même situation au regard des aspects relationnels et émotionnels du métier d'enseignant.
- L'organisation de cette observation peut être combinée avec les stages des étudiants ou leur pratique s'ils sont déjà en activité.
- **2/ Identification d'une pratique enseignante en lien avec le cours**
- Chaque étudiant est invité à interroger un ou une enseignante de son entourage à propos d'une pratique qu'il ou elle a l'habitude de mettre en place au sein de sa classe pour soutenir la construction d'une relation pédagogique et/ou la prise en compte des émotions dans une perspective de soutien à l'apprentissage.
- **3/ Analyse personnelle du vécu de la séance de simulation**
- Une séance de simulation mettant en scène un enseignant et un élève en situation d'accompagnement pédagogique sera organisée au sein du cours. En amont et en aval de cette séance, les étudiants devront réaliser certaines tâches.

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

- Ce cours se structurera autour des **thématiques suivantes** :
- L'identité professionnelle, et le métier d'enseignant et la posture professionnelle dans ce métier relationnel ;
- Les dimensions relationnelles du métier d'enseignant ;

- La relation pédagogique et ses impacts sur différentes variables scolaires ;
- Les compétences émotionnelles et leurs impacts sur différentes variables scolaires ;
- Vécu et prise de recul par rapport à des situations d'enseignement-apprentissage à la lumière des théories présentées ;
- Mon identité et ma posture d'enseignant dans ce métier relationnel
- Prenant appui sur les travaux scientifiques récents, les activités proposées ont pour ambition de sensibiliser et d'outiller les enseignants en formation à la dimension relationnelle et émotionnelle du métier et ses implications sur les situations d'enseignement-apprentissage.
- Les activités allieront apports théoriques, mises en réflexion et en situation ainsi que des analyses de situations professionnelles. Le cours sera actif et interactif de manière à soutenir le développement d'une véritable posture professionnelle chez les étudiants.
- Les **supports** seront rassemblés et mis à disposition des étudiants dans l'espace Webcampus du cours. Ils sont composés de/du/des:
  - Contrat de cours (le présent document)
  - Powerpoints utilisés dans le cadre des cours
  - Syllabus sur les aspects relationnels
  - Journal de formation destiné à soutenir les activités de la partie "exercices" sous la forme de questions à compléter en formulaire
- Ressources diverses en lien avec le cours (articles, capsules, etc.) et ressources diverses en lien avec le cours

#### UE IV.08 Éducation scolaire et société - Master 1

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 4/60                                       |
| Heures de cours     | 30h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE | Sandrine Biémar, Elsa Roland               |
| Lieu d'enseignement | UNamur                                     |

#### Activités d'apprentissage de l'UE

|                               | Crédits | Volume<br>horaire | Période<br>de<br>l'année | Pondération au<br>sein du<br>programme | Enseignant(e)s                             |
|-------------------------------|---------|-------------------|--------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------------|
| Éducation scolaire et société | 4       | 30h               | Q2                       | 1                                      | Sandrine Biémar (15H)<br>Elsa Roland (15H) |

#### Contribution au profil d'enseignement du programme

Le cours offre l'opportunité aux étudiants de clarifier et de questionner les missions éducatives de l'école, en tant qu'institution inscrite dans une société et dans une temporalité particulière. Les grands enjeux de l'école aujourd'hui seront ainsi mis en lumière et discutés à l'aide de cadres théoriques et de rencontres avec les terrains éducatifs qui entourent l'école.

#### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

- Démêler les liens complexes qui unissent l'école et la société ;
- Analyser les problèmes actuels de l'école en les situant dans son histoire ;
- Analyser les inégalités sociales face à l'école, leur genèse et les pistes pédagogiques à développer pour les atténuer ;
- Envisager l'école en tant qu'organisation, s'inscrivant dans une culture d'établissement spécifique
- Identifier les différents acteurs dans et autour de l'école et de la classe, analyser leurs rôles et leurs fonctions ;
- Mobiliser une grille d'analyse éco-systémique pour appréhender certains phénomènes sociaux propres à la vie à l'école.
- Envisager son insertion socio-professionnelle dans le système scolaire

#### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

Méthodologies :

Partie théorique

- Exposés interactifs
- Analyses de cas

Exercices de partie

- Simulations
- Rencontres de terrain

Modes d'évaluation : Évaluation écrite individuelle de réalisation (90%) et d'un travail en sous-groupe (10%) . Les modalités sont identiques pour la seconde séance.

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

En regard des acquis d'apprentissage travaillés au sein du dispositif le cours sera décomposé d'une partie théorique et d'exercices .

La partie théorique est composée de 2 parties :

Partie 1

- L'école comme organisation
- Les acteurs de l'école

Partie 2

- Perspective historique sur la construction et la transformation des liens entre école et société dans l'histoire longue de l'Occident (du XIV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle)
- Histoire du système éducatif belge et plus particulièrement en FWB
- Les inégalités scolaires et les divers rapports de domination éducative et scolaire : inégalités sociales, de genre, racisme, âgisme, validisme, etc.
- Enjeux et défis de l'école du 21<sup>ème</sup> siècle

Les exercices se déclinent dans deux activités :

Activité 1 : Séances de simulation en éducation soutenant un travail sur la rencontre et la communication avec des professionnels de l'éducation (agents CPMS, AIMO, pôles, etc.) et les parents

Activité 2 : Rencontrer un professionnel actif dans le champ de l'éducation (hors école) et réaliser une vidéo illustrant cette rencontre

#### **UE IV.09 Communication - Master 1**

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 3/60                                       |
| Heures de cours     | 15h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE | Cécile Hayez                               |
| Lieu d'enseignement | Hénallux                                   |

#### *Activités d'apprentissage de l'UE*

|                        | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s |
|------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|----------------|
| Types de communication | 3       | 15h            | Q2                 | 1                                | Cécile Hayez   |

#### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Communication » permettront aux étudiant(e)s de se familiariser avec les différents mécanismes permettant une communication optimale et respectueuse.

#### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Au terme de l'UE, l'étudiant-e sera capable de :

- Décrire une situation de communication professionnelle au moyen de différents paramètres
- Analyser une situation de communication professionnelle en s'appuyant sur les concepts du cours
- Identifier le format de communication adapté à une situation de communication professionnelle
- Formuler des pistes concrètes de communication explicite, efficace et non-violente

#### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Contenu :

- *Communiquer pour vivre ensemble : 5 axiomes*
- Les situations de communication de l'enseignant (horizontales/verticales – complémentaires/symétriques – dialogiques/monologiques)
- L'enseignement : un métier relationnel et collaboratif
- Les dilemmes communicationnels de l'enseignant·e
- Langue de scolarisation et violence symbolique
- Les postures communicationnelles des enseignant·es et des élèves
- L'enseignement explicite, un puissant levier communicationnel
- Le béaba de la communication non violente

Objectifs :

- Adapter le format de sa communication à la situation pédagogique proposée et aux objectifs d'apprentissage visés ;
- Organiser sa communication en fonction des situations professionnelles (enseignement, réunion d'équipe, réunion avec les parents, réunions avec les cadres intermédiaires de l'enseignement...) et des interlocuteurs (élèves, collègues, parents, direction, CSA, DCO...) ;
- Adopter un registre d'une communication non violente ;
- Mobiliser l'écoute active et l'entretien d'explicitation comme ressources pédagogiques.

Table des matières :

### Introduction : communiquer pour vivre ensemble, les 5 axiomes

#### 1. La communication dans le métier d'enseignant·e

##### 1.1. Les situations de communication

##### 1.2. L'enseignement : un métier relationnel et collaboratif

##### 1.3. Les dilemmes communicationnels de l'enseignant·e

##### *1.4. Retour réflexif : quel est ton profil communicationnel ?*

#### 2. La langue de scolarisation

##### 2.1. Langue de scolarisation et violence symbolique

##### 2.2. Langue de scolarisation et langues des disciplines

##### 2.3. Les postures communicationnelles des enseignant·es et des élèves

##### *2.4. Retour réflexif : quel est ton rapport à la langue de scolarisation ?*

#### 3. Boîte à outils

##### 3.1. L'enseignement explicite, un puissant levier communicationnel

##### 3.2. Des activités pour didactiser la langue

### 3.3. Le béaba de la communication non violente

Les séances de cours incluent des moments d'exercisation.

#### UE IV.10 Travail de fin d'études- Master 1

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 4/60                                       |
| Heures de cours     | 30h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE |                                            |
| Lieu d'enseignement | UNamur                                     |

##### Activités d'apprentissage de l'UE

|                                              | Crédits | Volume<br>horaire | Période de<br>l'année | Pondération au sein<br>du programme | Enseignant(e)s |
|----------------------------------------------|---------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|----------------|
| Méthodologie de la recherche en<br>éducation | 4       | 30h               | Q2                    | 1                                   |                |

##### Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Travail de fin d'études » permettront aux étudiant(e)s de se préparer et de se familiariser avec les procédés de rédaction et de recherche nécessaires à la production du travail de fin d'études.

##### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Au terme de l'UE, l'étudiant·e saura acquis les compétences du praticien réflexif :

- lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;

##### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

Travail écrit individuel présentant un design de recherche à partir d'une problématique liée à l'éducation et/ou l'enseignement, construite par l'étudiant dans une perspective de progression de son mémoire.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

##### Contenu, objectifs, sources et supports

Le contenu du cours a pour but d'amorcer la réflexion sur l'objet TFE et s'articule autour de trois axes :

- Panorama de la recherche en éducation et en formation fondée sur l'immersion dans les écrits scientifiques ;
- Relations entre la recherche et le milieu professionnel de l'enseignement et de la formation et les enjeux qui les traversent ;
- Instrumentation en méthodes de recherche.

Les objectifs :

- Connaître les différentes options épistémologiques traversant la recherche en éducation et leur opérationnalisation en paradigme de recherche et en appareil méthodologique de recueil et de traitement des données.
- Connaître les lieux de commande, de production et de publication de la recherche en sciences de l'éducation et en formation des enseignants.
- Décoder des écrits scientifiques à la lumière des options épistémologiques et de l'appareil méthodologique qui les constituent.
- Savoir concevoir et opérationnaliser une problématique de recherche en éducation et développer un appareil méthodologique au service de l'objet de recherche qui sera traité dans le cadre du TFE

#### UE IV.11 Maîtrise de la langue française - Master 1

**Article 34. -§ 3 du Décret RFIE modifié le 02-12-2021 :**

*Complémentaire à l'article 111, § 1er, du décret Paysage, pour l'étudiant concerné par la formation en enseignement*

section 4 ou 5, l'épreuve liminaire est présentée à l'entame de leur 2e cycle et est obligatoire.

L'étudiant visé à l'alinéa précédent qui n'a pas atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire définie au paragraphe 1er, est tenu d'ajouter 5 crédits d'enseignement supplémentaires portant sur la maîtrise de la langue française.

Dans ce cas visé à l'alinéa 2, par dérogation à l'article 24, § 1er, la section 4 comprend 125 crédits et par dérogation à l'article 30, § 1er, la formation différée à l'enseignement comprend 65 crédits.

**Courrier ministériel du 18-07-2025:**

Il convient pour l'instant d'inscrire d'office les 5 crédits de l'unité portant sur la maîtrise de la langue française au programme des étudiant.e.s et de dispenser ensuite celles et ceux qui auront atteint le seuil de réussite de l'épreuve liminaire, sans obligation de suivre cette unité d'enseignement.

|                     |                                            |
|---------------------|--------------------------------------------|
| Crédits             | 5/60                                       |
| Heures de cours     | 30h                                        |
| Prérequis           | Bachelier dans la spécialité instrumentale |
| Responsable de l'UE | Sophie Collonval                           |
| Lieu d'enseignement | UNamur                                     |

*Activités d'apprentissage de l'UE*

|                                 | Crédits | Volume<br>horaire | Période de<br>l'année | Pondération au sein<br>du programme | Enseignant(e)s   |
|---------------------------------|---------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|------------------|
| Maîtrise de la langue française | 5       | 30h               | Q2                    | 1                                   | Sophie Collonval |

*Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Maîtrise de la langue française » permettront à l'étudiant.e de maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession.

*Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Au terme de l'UE, l'étudiant.e aura acquis les compétences :

1° Analyser et résumer un texte écrit informatif ou argumentatif au niveau des contenus explicites et implicites. Les compétences visées sont:

- maîtriser un vaste répertoire lexical ;
- dégager la structure, le sens littéral et inférentiel du texte ;
- différencier les informations essentielles des éléments donnés à titre d'exemple ou de comparaison ;
- différencier les éléments informatifs des opinions.

2° Produire un texte écrit argumentatif en mettant en oeuvre adéquatement un processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques. Les compétences visées sont:

- développer une argumentation pertinente ;
- mettre en page et structurer la production selon le type d'écrit à produire ;
- utiliser un vocabulaire varié, précis et adapté à la situation de communication ;
- respecter les normes linguistiques

*Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

*Contenu, objectifs, sources et supports*

Les rappels théoriques et exercices proposés visent à faire atteindre les compétences d'analyse et de résumé d'un texte écrit informatif ou argumentatif sur le plan des contenus implicites et explicites. En cohérence avec le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), les textes travaillés correspondent au niveau C1.

Les étudiants s'exerceront à produire un texte argumentatif mettant en oeuvre adéquatement un processus d'écriture, en ce compris les règles syntaxiques et orthographiques. Le résultat attendu sera en cohérence avec le CECRL.

Enseigner avec les technologies peut se faire via l'utilisation d'un outil spécifique pour une séance de cours ou totalement à distance.

Le cours alternera :

- des apports d'informations théoriques (modèles d'apprentissage, triple concordance, critères ergonomiques)
- des présentations d'exemples concrets de réalisations technologiques
- des réflexions critiques sur les usages des TIC pour l'enseignement et l'apprentissage - des exercices pratiques.

Sera également abordée la conception d'un support de présentation de qualité.

Il ne s'agit pas d'un cours d'informatique mais d'un cours d'utilisation des technologies (logiciels, sites web, tablettes, tableau blanc interactif, ...) en support à une activité d'enseignement en vue d'une plus value pédagogique.

## UE V.01 Pratique artistique - Master 2

|                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Crédits</i>             | <i>18/60</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <i>Heures de cours</i>     | <i>165h</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <i>Prérequis</i>           | <i>UE IV.01 du Master en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions</i>                                                                                                                                                                                                                               |
| <i>Responsable de l'UE</i> | <i>Laurence Lacroix (violon &amp; alto), Jasmine Jardon (violoncelle), Sylvain Cremers (basson), Luisa Fink (clarinette), Margaux Ortman (cor), Fabienne Dussenwart (flûte traversière), Sylvain Cremers (hautbois), Rhonny Ventat (saxophone), Adrien Lambinet (trombone), Antoine Acquisto (trompette), Jean Xhonneux (tuba)</i> |
| <i>Lieu d'enseignement</i> | <i>IMEP</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

### Activités d'apprentissage de l'UE

|                             | <i>Crédits</i> | <i>Volume horaire</i> | <i>Période de l'année</i> | <i>Pondération au sein du programme</i> | <i>Enseignant(e)s</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------|----------------|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Instrument                  | 12             | 60h                   | Q1+Q2                     | 7                                       | <i>Laurence Lacroix (violon &amp; alto)<br/>Jasmine Jardon (violoncelle)<br/>Sylvain Cremers (basson)<br/>Luisa Fink (clarinette)<br/>Margaux Ortman (cor)<br/>Fabienne Dussenwart (flûte traversière)<br/>Sylvain Cremers (hautbois)<br/>Rhonny Ventat (saxophone)<br/>Adrien Lambinet (trombone)<br/>Antoine Acquisto (trompette)<br/>Jean Xhonneux (tuba)</i> |
| Travail avec accompagnateur | 1              | 15h                   | Q1+Q2                     | 1                                       | <i>Claudia Bara (alto, basson)<br/>Denis Vernimmen (clarinette)<br/>Fabienne Crutzen (trompette, trombone, percussions)<br/>Nicolas Paternotte (flûte traversière, saxophone)<br/>Mathias Lecomte (cor, tuba, harpe, contrebasse)<br/>Philippe Ivanov (violon)<br/>Nicolas Aubert (hautbois)<br/>Maria Martinova (violoncelle)<br/>Maria Tarasewicz (violon)</i> |
| Musique de chambre          | 3              | 30h                   | Q1+Q2                     | 1                                       | <i>Christophe Delporte<br/>Gilles Millet<br/>Graziano Moretto<br/>Adrien Lambinet<br/>Jessica Ryckewaert<br/>Pierre Fontenelle<br/>Elise Gäbele<br/>Adrien Lambinet</i>                                                                                                                                                                                          |

### Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage de l'UE « Pratique artistique - Master 2 » ont pour but la maîtrise des savoirs artistiques de la spécialité instrumentale. L'étudiant(e) sera capable de:

- se produire à l'instrument en faisant la preuve de sa maîtrise technique et musicale, de sa connaissance du répertoire, de créativité et d'autonomie;
- comprendre et de manipuler les éléments constitutifs des systèmes musicaux qu'il est amené à utiliser: écouter, déchiffrer, et retranscrire par un système de notation;
- analyser et mettre en oeuvre des outils permettant une analyse au service de l'interprétation des oeuvres;
- établir des liens pertinents avec le contexte esthétique, historique et sociologique des oeuvres et de développer un intérêt pour d'autres champs musicaux;
- travailler en ensembles de musique de chambre et de développer les qualités relationnelles nécessaires aux travaux en groupe;
- s'orienter dans la littérature et la documentation musicales, d'apprécier les différents supports en mettant en oeuvre des démarches analytiques et de faire des choix pertinents;
- acquérir une maîtrise suffisante de son instrument et de son corps en tant qu'outil de l'instrumentiste.

### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratique artistique - Master 2 » permettront d'évaluer les savoirs et compétences artistiques spécifiques à la discipline instrumentale.

### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### Contenu, objectifs, sources et supports

L'étudiant(e) sera capables de:

- gérer sa posture physique et son positionnement instrumental;
- faire preuve d'un sens rythmique clair et cohérent;
- maîtriser la qualité de son instrumental;
- conduire son discours musical avec cohérence et intelligence: structure de la forme et des phrases, adéquation stylistique. Il aura choisi et utilisera comme support une édition adéquate (AAT 1, 2, 3, 4, 6)
- avoir découvert les bases du répertoire instrumental, d'époques et de styles différents (AAT 1, 4, 6)
- si demandé dans le projet pédagogique, maîtriser la mémorisation de son répertoire lors de prestations publiques par une stratégie de travail organisée et adaptée (AAT 1, 2, 3)
- gérer l'apprentissage de nouveau répertoire de façon autonome par le développement et la mise au point d'une méthode de travail efficace et adaptée (AAT 1, 2, 6)
- avoir abordé tous les aspects de la technique instrumentale dans du répertoire varié, des méthodes et des exercices spécifiques (AAT 1, 2, 6, 7)
- gérer sa prestation et sa présence sur scène de façon professionnelle (AAT 1, 7)
- maîtriser les bases de la gestique instrumentale: traduction d'un texte musical par l'utilisation du physique (AAT 1, 7)
- gérer de façon autonome l'apprentissage abouti d'une pièce imposée du répertoire dans un délai imparti (AAT 1, 2, 3, 4, 7)
- avoir développé les bases de la lecture à vue (gestion rythmique et stylistique) dans un esprit de découverte du répertoire (AAT 1, 2, 3, 4, 7)

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l' ESAHR ainsi que dans l'enseignement obligatoire en FWB par le fait de maîtriser les savoirs pédagogiques liés à l'enseignement de la musique dans l'ESAHR pour la spécialité choisie.

### UE V.02 Stages et analyse des pratiques - Master 2

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 17/60                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Heures de cours     | 90h                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Prérequis           | UE IV.02 du Master en enseignement section 4 : Musique - option: Cordes - Vents - Percussions                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Responsable de l'UE | Laurence Lacroix (violon & alto), Jasmine Jardon (violoncelle), Sylvain Cremers (basson) , Luisa Fink (clarinette), Margaux Ortman (cor), Fabienne Dussenwart (flûte traversière), Sylvain Cremers (hautbois), Rhonny Ventat (saxophone), Adrien Lambinet (trombone), Antoine Acquisto (trompette), Jean Xhonneux (tuba), Pierre-Emmanuel Aubry, Maud Delepiere |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |

### Activités d'apprentissage de l'UE

|                                        | Crédits | Volume<br>horaire | Période<br>de l'année | Pondération au<br>sein du programme | Enseignant(e)s                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------|---------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stages                                 | 13      | 60h               | Q1+Q2                 | 7                                   | Laurence Lacroix (violon & alto)<br>Jasmine Jardon (violoncelle)<br>Sylvain Cremers (basson)<br>Luisa Fink (clarinette)<br>Margaux Ortman (cor)<br>Fabienne Dussenwart (flûte<br>traversière)<br>Sylvain Cremers (hautbois)<br>Rhonny Ventat (saxophone)<br>Adrien Lambinet (trombone)<br>Antoine Acquisto (trompette)<br>Jean Xhonneux (tuba)<br>Pierre-Emmanuel Aubry |
| Analyse des pratiques professionnelles | 4       | 30h               | Q1+Q2                 | 1                                   | Maud Delepiere                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage de l'UE « Stages et analyse des pratiques - Master 2 » ont pour objectif la maîtrise des savoirs pédagogiques et leur transmission liés à l'enseignement de la musique dans l'ESAHR pour la spécialité disciplinaire.

L'étudiant(e) doit avoir assimilé les clés de l'enseignement de la discipline vocale en les adaptant au cadre de l'ESAHR tel que défini par la FWB.

L'étudiant(e) doit avoir développé des outils nécessaires à une efficacité optimale en tant que pédagogues dans le réseau de l'ESAHR de la FWB.

L'étudiant(e) sera progressivement mis(e) en scène via des stages d'enseignement lui permettant de développer une vue globale de sa tâche professionnelle future.

- L'étudiant(e) aura pris conscience de sa fonction au sein de la société via les diverses institutions susceptibles de les mettre en scène.
- L'étudiant(e) sera formé à analyser ses pratiques professionnelles dans une perspective de professionnalisation, d'émancipation et de transformation de leur pouvoir d'agir.
- L'étudiant(e) sera à même de mieux comprendre les régularités de leurs pratiques, les tensions propres aux métiers de l'enseignement artistique, et de les outiller pour agir de manière ajustée, éthique et créative dans des contextes scolaires complexes.
- L'analyse des pratiques professionnelles constitue ainsi un levier de développement de la réflexivité critique, de l'identité professionnelle, et de l'articulation entre posture artistique et posture éducative.

### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Stages et analyse des pratiques - Master 2 » permettront d'évaluer :

- les connaissances du fonctionnement pédagogique et les bases du fonctionnement administratif et décentralisé de l'ESAHR;
- le développement d'un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l'ESAHR;
- les savoirs et compétences pédagogiques et didactiques, en ce compris le rapport au savoir disciplinaire; les méthodologies d'enseignement et d'apprentissage ; la gestion de groupes d'apprenants;
- la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques.
- la capacité de l'étudiant(e) à mettre en question des habitus professionnels, d'initier une démarche d'explicitation, de mise en mots et de problématisation des pratiques vécues en stage pour déployer son potentiel de pédagogue.

### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

L'étudiant(e) rédigera un dossier de méthodologie à rendre pour une date fixée avant le début de la période des évaluations du deuxième quadrimestre, et comportant les 9 points suivants :

- 1) Le curriculum vitae complet de l'étudiant(e)
- 2) La stratégie de cours de l'étudiant(e), c'est à dire un résumé de son action pédagogique tenant en une dizaine de lignes
- 3) Une carte conceptuelle généralisée, résumé de l'action pédagogique dans son ensemble
- 4) Les compétences illustrées et adaptées à la discipline
- 5) Le référentiel des compétences propre à la discipline
- 6) Un bref historique de la discipline
- 7) L'adaptation personnelle du vade-mecum du cours de méthodologie spécialisée - spécialité instrumentale, cours donné dans l'UE Didactique musicale. Il s'agit d'un résumé personnel du cours, ou encore d'une « valise pédagogique »
- 8) La posturologie adaptée à la discipline
- 9) Les stages réalisés dans l'ESAHR:
  - les grilles dûment complétées attestant le nombre d'heures prestées (document disponible sur l'intranet IMEP)

- les rapports d'évaluation des stages dûment complétés (document disponible sur l'intranet IMEP)
- les préparations écrites correspondantes aux stages (un minimum de 3 stages chez 3 maîtres de stage différents)

### **Contenu de l'évaluation:**

1) Le dossier de méthodologie spécialisée en 9 points distincts. Détails pratiques:

L'ensemble du dossier est à rentrer *EN UNE SEULE PIECE EN FORMAT PDF* sur la page Moodle « Méthodologie spécialisée instrumentale, vocale, écritures - Master didactique & AESS », pour le 01/05 de l'année scolaire en cours

2) Une leçon filmée en ESAHR donnée par l'étudiant.e

- La leçon sera filmée exclusivement en ESAHR
- La durée de la leçon sera d'une période de cours en ESAHR, soit 50 minutes
- La leçon sera filmée dans son intégralité et sans interruptions
- La leçon illustrera l'étudiant.e dans sa gestion de la semi-collectivité, des compétences et des différents points de la « grille d'évaluation méthodologie spécialisée instrumentale, vocale, ou écritures »
- Une préparation écrite de la leçon est fournie au jury par l'étudiant.e. Elle comportera le timing précis des différentes parties de leçon, et des différents points abordés
- La grille d'évaluation est disponible pour toutes et tous (étudiant.e.s, enseignant.e.s, membres du jury) via l'intranet

L'entretien avec le jury aura pour base l'ensemble des connaissances et expériences pédagogiques de l'étudiant.e, dont la leçon filmée, le dossier de méthodologie spécialisée et les différents stages.

Le jury rendra une cotation globale. Celle-ci tiendra compte de :

- l'ensemble des connaissances et expériences pédagogiques de l'étudiant.e,
- la leçon filmée en ESAHR visionnée dans le cadre de la présente évaluation,
- l'entretien qui s'en suit,

le dossier rendu dans son intégralité.

Ethnomusicologie : une évaluation orale et/ou écrite attestant de la connaissance de la matière;

Improvisation : une évaluation orale et/ou écrite attestant de la connaissance de la matière.

***Conformément à l'article 15 alinéa 5 du Règlement des études: « Les étudiants des filières didactiques qui n'ont pas effectué la totalité de leurs stages ne sont pas autorisés à présenter l'évaluation artistique de pédagogie musicale et/ou de méthodologie spécialisée »***

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### **Au niveau de l'analyse des pratiques professionnelles :**

Le dispositif évaluatif certificatif consiste en la remise d'un travail écrit qui est constitué de deux piliers (100 % de la pondération) :

1. Journal de bord réflexif (30 %)

Écriture régulière pendant l'année sur le cours et les stages qui vise une analyse à chaud des pratiques pour favoriser l'introspection.

- Objectif : explicitation des ressentis, mises à distance critiques, émergence des premiers questionnements.
- Critères : régularité, profondeur réflexive, capacité d'auto-questionnement.

2. Dossier d'analyse de pratiques (70 %)

Le dossier, à rendre en session, consistera en une analyse professionnelle critique d'une situation professionnelle vécue.

- Description précise.
- Problématisation.
- Analyse à l'aide d'outils théoriques.
- Analyse critique, pistes d'action ou déplacement du regard.

Critères : cohérence globale, qualité de la problématisation, pertinence des références, posture réflexive et engagement éthique.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet

### ***Contenu, objectifs, sources et supports***

L'étudiant.e aura développé les compétences suivantes :

1. initier les apprenant.e.s à un écolage instrumental, vocal, ou des écritures clair, précis et assumé; ceci permettra la traduction d'un texte musical donné via une approche précise, dont la posture et la gestion physique si adaptées à la discipline;
2. éveiller, corriger et optimiser chez les apprenant.e.s un sens rythmique clair et cohérent;
3. éveiller, corriger et optimiser chez les apprenant.e.s la maîtrise de la qualité du son adapté à la discipline;
4. si adapté à la discipline, éveiller, corriger et optimiser chez les apprenant.e.s la pratique et la maîtrise de la polyphonie;
5. veiller chez les apprenant.e.s à la conduite cohérente et intelligente d'un discours musical: structure de la forme et des phrases (analyse musicale), adéquation stylistique, choix et utilisation comme support d'une édition adéquate;

6. connaître les bases d'un répertoire référentiel utile en ESAHR : les méthodes pour débutants, la polyphonie (si adapté à la discipline), les études, le répertoire de styles différents de la première année de formation à la dernière année de qualification ou transition, y compris les filières adultes et préparatoire;
7. pouvoir proposer aux apprenant.e.s une première leçon d'initiation à la discipline de façon ludique, efficace et constructive;
8. si adapté à la discipline, veiller à développer chez les apprenant.e.s les outils nécessaires à l'optimisation de la mémorisation des pièces jouées;
9. être capable de gérer la semi-collectivité;
10. maîtriser parfaitement les compétence (connaissance et développement à l'instrument chez les apprenants dans la perspective d'une pédagogie efficace);
11. éveiller et construire l'auto-évaluation des élèves;
12. pouvoir rédiger une préparation de cours sous forme de carte conceptuelle et sous forme traditionnelle (par exemple objectifs généraux et objectifs opérationnels);
13. pouvoir illustrer son propos pédagogique auprès des apprenant.e.s en étant capable de montrer l'exemple soi-même et de sensibiliser à une qualité de son, selon la discipline;
14. avoir parcouru la base des pièces didactiques de la discipline;
15. avoir assimilé les fondements de la base technique de la discipline.

**Les stages :** Ils prendront la forme de 60 heures de **stages d'enseignement**. Ils auront lieu uniquement en ESAHR. Des exceptions sont possibles, avec l'accord du Directeur général et l'appui du professeur de méthodologie. Ce doit être lié à une nécessité pédagogique et uniquement pour une partie des heures

Les stages d'enseignement peuvent prendre les formes suivantes : (article 36 § 2 du décret)

1. stages de longue durée qui se déroulent de préférence dans un même établissement, durant quatre mois minimum
  2. stages filés qui se déroulent sous la forme de prestations courtes répétées dans le temps
  3. stages assurés seul ou en équipe
- La responsabilité de l'organisation des stages incombe à l'étudiant.e
  - **L'étudiant(e) doit clôturer la totalité des 90 heures de stages ainsi que la rédaction du travail intégré pour le 01/05 de l'année académique en cours, au plus tard**
  - Il est à noter que le nombre d'heures équivaut au nombre de périodes de cours (« heure » est synonyme de « période »)
- L'ensemble des stages réalisé chez une même maître de stage donnera lieu à la rédaction d'un seul rapport d'évaluation de stage d'enseignement rempli par le maître de stage et, selon sa présence, le professeur de méthodologie**

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l' ESAHR par le fait de :

- dégager les points essentiels des documents officiels régissant l'organisation de l'ESAHR (décrets, arrêtés du gouvernement et référentiels des compétences) et en se posant plus spécifiquement la question: « qu'attend-on aujourd'hui d'un professeur de musique dans les structures régies par la FWB? »
- maîtriser les compétence en les adaptant à leur propre instrument;
- maîtriser le fonctionnement de l'ESAHR (projet pédagogique, semi-collectivité, filières, journaux de classe,...);
- dégager les pistes propres à l'élaboration de son identité d'enseignant(e) (sentiment d'efficacité, gestion du stress,...) afin que chacun(e) puisse s'identifier au rôle d'enseignant(e) de la musique en FWB;
- théoriser la pratique de la fonction enseignante: dégager les grandes bases de la didactique générale et aborder les problèmes y afférent en tâchant d'y apporter des solutions via des outils adaptés.

**Au niveau de l'analyse des pratiques professionnelles :** plusieurs modules seront proposés:

1. Entrer dans le métier et dans l'analyse de pratiques
2. Décrire sans juger, focal sur les savoirs pédagogiques
3. Construire une grille d'analyse des gestes professionnels du musicien enseignant
4. Problématiser une situation d'enseignement
5. Analyser à l'aide de cadres théoriques issus des sciences de l'éducation et de la didactique de la musique
6. Vivre des Dispositif d'Analyse de Pratique Professionnelle (DAPP)
7. Elaborer le dossier d'analyse des pratiques

## Objectifs

Les objectifs de cette activité d'apprentissage sont de:

- Observer et décrire rigoureusement une situation professionnelle issue des stages sans jugement, en distinguant les faits, les intentions et les émotions impliquées, sans jugement a priori.
- Identifier et problématiser les tensions professionnelles
- Analyser et interpréter des situations en mobilisant des outils théoriques et méthodologiques adéquats (issus des sciences de l'éducation, de la didactique musicale, de la psychologie de l'enseignement, etc.).
- Articuler savoirs pratiques et savoirs théoriques : interroger leur articulation, leurs tensions et leur fécondité dans l'action éducative.

- S'engager dans une démarche réflexive, collaborative et éthique
- Formuler des pistes d'action ou de transformation réalistes, contextualisées et argumentées.

## Supports

Slides, notes de cours et articles scientifiques.

## Sources

- Ardoino, J. (1993). L'approche multiréférentielle (plurielle) des situations éducatives et formatives. *Pratiques de formation*, n° 25-26. Paris : université Paris VIII, p. 15-34.
- Beillerot, J. (1996). L'analyse des pratiques professionnelles : pourquoi cette expression ? *Cahiers pédagogiques*, n° 346, p. 12-13.
- Boucenna, S., Thiébaud, M., & Vacher, Y. (2022). Comment accompagner avec l'analyse de pratiques professionnelles?. De Boeck Supérieur.
- Bourg, A. (2008). Didactique de la musique. Apports d'une approche comparatiste, *Éducation et didactique*, 2(1), 69–88.
- Bucheton D. et Soulé Y. (2009). Les gestes professionnels et le jeu des postures de l'enseignant dans la classe : un multi-agenda de préoccupations enchâssées. *Éducation et didactique* 3(3), 29-48.
- Charlier, É., Biemar, S., Boucenna, S., Beckers, J., François, N. et Leroy, C. (2020). Comment soutenir la démarche réflexive ? : Outils et grilles d'analyse des pratiques. (2e éd.). De Boeck Supérieur.
- Étienne, R. (2008). Du jugement et de l'évaluation en analyse de pratiques, , un sujet délicat, une pratique problématique. *Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation*, n° 41, p. 171-182.
- Fabre, M (2006).« Analyse des pratiques et problématisation », publié dans *Recherche et formation*, n°51, pp. 133-145.
- Fabre, M. (2014). La pédagogie et les pédagogies. In J.-L. Derouet & J.-F. Marcel (Eds.), *Traité des sciences et des pratiques de l'éducation* (pp. 501–512). Dunod.
- Regnard, F. (2011). *Musicien et enseignant*. Recherche et formation, n°68
- Rey, B. (2019) Art, imitation, apprentissage. *Orphée Apprenti* n°7.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres références seront proposées durant les séances

## UE V.03 Pratiques pédagogiques - Master 2

|                     |                                                                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 2/60                                                                                          |
| Heures de cours     | 15h                                                                                           |
| Prérequis           | UE IV.03 du Master en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions |
| Responsable de l'UE | Marielle Vancamp                                                                              |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                                                                          |

### Activités d'apprentissage de l'UE

|                                                    | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s   |
|----------------------------------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|------------------|
| Méthodologie spécialisée éducation musicale (PECA) | 2       | 15h            | Q1+Q2              | 1                                | Marielle Vancamp |

### Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 2 » permettront aux étudiant(e)s d'être initié(e)s à la mise en place du PECA dans l'enseignement obligatoire.

### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 2 » permettront d'évaluer les bases de la mise en place du PECA dans l'enseignement obligatoire.

### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l'enseignement obligatoire en FWB par le fait de dégager des pistes de travail et des outils utiles au développement et à l'acquisition des compétences de base de la didactique appliquée de l'éducation musicale dans l'enseignement obligatoire.

### **UE V.04 Culture musicale - Master 2**

|                     |                                                                                               |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 1/60 (IMEP)                                                                                   |
| Heures de cours     | 30h                                                                                           |
| Prérequis           | UE IV.04 du Master en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions |
| Responsable de l'UE | Marc Maréchal                                                                                 |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                                                                          |

#### *Activités d'apprentissage de l'UE*

|                  | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s |
|------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|----------------|
| Ethnomusicologie | 1       | 30h            | Q1                 | 1                                | Marc Maréchal  |

#### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 2 » permettront aux étudiant(e)s d'être initié(e)s à la mise en place du PECA dans l'enseignement obligatoire.

#### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratiques pédagogiques - Master 2 » permettront d'évaluer les bases de la mise en place du PECA dans l'enseignement obligatoire.

#### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Les futurs pédagogues auront développé un esprit de synthèse de l'acte d'enseignement de la musique en harmonie avec les exigences du fonctionnement dans l'enseignement obligatoire en FWB par le fait de dégager des pistes de travail et des outils utiles au développement et à l'acquisition des compétences de base de la didactique appliquée de l'éducation musicale dans l'enseignement obligatoire.

### **UE V.05 Différenciation - Master 2**

|                     |                                                                                     |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 2/60                                                                                |
| Heures de cours     | 15h                                                                                 |
| Prérequis           | Master 1 en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions |
| Responsable de l'UE | Sylvie Vanderlinden                                                                 |
| Lieu d'enseignement | Hénallux                                                                            |

#### *Activités d'apprentissage de l'UE*

|                                    | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s      |
|------------------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|---------------------|
| Différenciation des apprentissages | 2       | 15h            | Q1                 | 1                                | Sylvie Vanderlinden |

#### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Dans cette activité d'apprentissage, nous aborderons les contenus suivants :

Volet éthique

- Cadres et valeurs de l'école inclusive

- Pédagogie inclusive et différenciée
- Climat d'apprentissage positif

Volet légal : perspective historique ayant mené à l'inclusion

Volet méthodologique

- Neurosciences et fonctions cognitives
- L'enseignement explicite et la visibilité pédagogique
- La langue de scolarisation
- Flexibilité et autonomie
- Observer les élèves et réguler les apprentissages
- L'enseignement stratégique et la métacognition : apprendre à apprendre

*Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- Créer un environnement bienveillant et sécurisant afin d'agir de manière éthique et citoyenne en reconnaissant et intégrant la diversité.
- Mettre en œuvre des dispositifs d'inclusion et des aménagements raisonnables, sur base des textes légaux pertinents
- Concevoir et réguler des pratiques de différenciation pédagogique.

*Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Un examen écrit à cours ouvert d'une durée de 2h sera organisé durant la session de janvier. Il mesurera :

- la compréhension des concepts,
- l'utilisation des concepts pour concevoir et analyser des scénarios de pratiques de différenciation pédagogique.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

*Contenu, objectifs, sources et supports*

Les objectifs de cette activité d'apprentissage sont :

- Positionner le concept de différenciation dans un contexte historique
- Identifier le cadre institutionnel et politique actuels relatifs à la différenciation
- Clarifier les enjeux de la différenciation pour les enseignants
- Clarifier le concept et la démarche de différenciation
- Identifier et analyser des modalités de différenciation
- Imaginer des aménagements dans ses pratiques d'enseignement

Dans cette activité d'apprentissage, nous aborderons les contenus suivants :

Volet éthique

- Cadres et valeurs de l'école inclusive
- Pédagogie inclusive et différenciée
- Climat d'apprentissage positif

Volet légal : perspective historique ayant mené à l'inclusion

Volet méthodologique

- Neurosciences et fonctions cognitives
- L'enseignement explicite et la visibilité pédagogique
- La langue de scolarisation
- Flexibilité et autonomie
- Observer les élèves et réguler les apprentissages
- L'enseignement stratégique et la métacognition : apprendre à apprendre

Un syllabus sera mis à disposition des étudiants sur la plateforme.

**UE V.06 Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant - Master 2**

|                     |                                                                                     |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 3/60                                                                                |
| Heures de cours     | 22,5h                                                                               |
| Prérequis           | Master 1 en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions |
| Responsable de l'UE | Stéphanie Fabry                                                                     |
| Lieu d'enseignement | Hénallux                                                                            |

### Activités d'apprentissage de l'UE

|                                                                                       | Crédits | Volume<br>horaire | Période<br>de l'année | Pondération au<br>sein du programme | Enseignant(e)s  |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|-----------------|
| Aspects éthique et déontologique du<br>métier d'enseignant – Fondements<br>Neutralité | 3       | 22,5h             | Q2                    | 1                                   | Stéphanie Fabry |

### Contribution au profil d'enseignement du programme

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Aspects éthique et déontologique du métier d'enseignant » permettront aux étudiant(e)s de se familiariser avec les différents mécanismes permettant d'accéder à dispenser un enseignement respectueux des différent(e)s protagonistes.

### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection;
- créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues;
- gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### Contenu, objectifs, sources et supports

Dans cette activité d'apprentissage, nous aborderons les contenus suivants :

- La neutralité de l'enseignement en FW-B : approche historique, juridique, épistémologique et pédagogique.
- Éthique et déontologie enseignante : dimensions praxéologique, épistémologique, sociale et subjective.
- Brève histoire des diverses conceptions de la neutralité de l'enseignement en FW-B
- Différentes approches du concept de neutralité : approche juridique, épistémologique et pédagogique.
- Diverses strates de la neutralité selon les communautés en Belgique (et leurs rapports avec les réseaux)
- Les acteurs de la neutralité : les autorités politiques, les établissements scolaires, les enseignants, les élèves ?
- Diverses conceptions de la laïcité : Laïcisation et sécularisation ; laïcité inclusive et exclusive.
- Approche éthique de l'enseignement : au niveau de la relation d'enseignement-apprentissage ; au niveau des savoirs
- Éthique et déontologie enseignante : quelques traits et valeurs ; présentation de plusieurs chartes de déontologie enseignante ; dangers du minimalisme, du moralisme et du paternalisme.

Les objectifs de cette activité d'apprentissage sont :

- Maîtriser le contenu des décrets définissant la neutralité
- Identifier et décrire les différentes conceptions de la neutralité de l'enseignement en FWB, ainsi que leur évolution historique (du point de vue juridique, épistémologique, pédagogique)
- Expliquer les définitions et les strates de la neutralité selon les communautés en Belgique, et analyser leurs relations avec les différents réseaux éducatifs.
- Identifier les manières dont les différents acteurs scolaires (autorités politiques, établissements scolaires, enseignants, élèves) influencent la mise en œuvre de la neutralité en classe.
- Réfléchir sur les implications éthiques, philosophiques et politiques liées à l'acte d'enseigner
- Comparer les chartes de déontologie enseignante et évaluer comment les valeurs éthiques et déontologiques se manifestent dans la pratique pédagogique.
- Analyser et recentrer les interactions des élèves en regard du cadre légal.

Les chapitres abordés seront les suivants :

#### Partie 1 : Contexte et définitions

- La neutralité de l'enseignement en FW-B : approche historique, juridique, épistémologique et pédagogique.
- Éthique et déontologie enseignante : dimensions praxéologique, épistémologique, sociale et subjective.
- Brève histoire des diverses conceptions de la neutralité de l'enseignement en FW-B
- Différentes approches du concept de neutralité : approche juridique, épistémologique et pédagogique.
- Diverses strates de la neutralité selon les communautés en Belgique (et leurs rapports avec les réseaux)
- Diverses conceptions de la laïcité : Laïcisation et sécularisation ; laïcité inclusive et exclusive.

#### Partie 2 : Implications pour les acteurs de l'enseignement : neutres ou engagés ?

- Les acteurs de la neutralité : les autorités politiques, les établissements scolaires, les enseignants, les élèves ?
- Approche éthique de l'enseignement : au niveau de la relation d'enseignement-apprentissage ; au niveau des savoirs
- Éthique et déontologie enseignante : quelques traits et valeurs ; présentation de plusieurs chartes de déontologie enseignante ; dangers du minimalisme, du moralisme et du paternalisme.

### **UE V.07 Formation à et par le numérique - Master 2**

Crédits 2/60

Heures de cours 15h

Prérequis Master 1 en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions

Responsable de l'UE Laurence Dumortier

Lieu d'enseignement UNamur

#### *Activités d'apprentissage de l'UE*

|                                 | Crédits | Volume<br>horaire | Période de<br>l'année | Pondération au sein<br>du programme | Enseignant(e)s     |
|---------------------------------|---------|-------------------|-----------------------|-------------------------------------|--------------------|
| Formation à et par le numérique | 2       | 15h               | Q2                    | 1                                   | Laurence Dumortier |

#### *Contribution au profil d'enseignement du programme*

Le cours vise à former les futurs enseignants à concevoir une séquence de cours incluant les TIC ('utilisation de logiciels génériques ou spécifiques, sites web, animations, tablettes, tableaux blancs interactifs, ...). Cela implique la recherche efficace de ressources électroniques, un choix adéquat des outils, un regard critique sur leur ergonomie et leur exploitation dans un scénario pédagogique de qualité afin d'obtenir une plus-value par rapport à un enseignement traditionnel.

#### *Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE*

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « Pratique artistique - Master 1 » permettront d'évaluer l'utilisation pertinente des différentes technologies comme outil spécifique au niveau pédagogique

#### *Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage*

Des évaluations orales et/ou écrites selon les activités d'apprentissage.

L'UE est validée en fonction du règlement établi par l'IMEP à cet effet.

#### *Contenu, objectifs, sources et supports*

Enseigner avec les technologies peut se faire via l'utilisation d'un outil spécifique pour une séance de cours ou totalement à distance.

Le cours alternera :

- des apports d'informations théoriques (modèles d'apprentissage, triple concordance, critères ergonomiques)
- des présentations d'exemples concrets de réalisations technologiques

- des réflexions critiques sur les usages des TIC pour l'enseignement et l'apprentissage - des exercices pratiques.

On abordera également la conception d'un support de présentation de qualité.

Il ne s'agit pas d'un cours d'informatique mais d'un cours d'utilisation des technologies (logiciels, sites web, tablettes, tableau blanc interactif, ...) en support à une activité d'enseignement en vue d'une plus value pédagogique.

## UE V.08 Travail de fin d'études- Master 2

|                     |                                                                                     |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Crédits             | 15/60                                                                               |
| Heures de cours     | 15h                                                                                 |
| Prérequis           | Master 1 en enseignement section 4 : Musique – option : Cordes -Vents - Percussions |
| Responsable de l'UE | Jean-Julien Filatriau                                                               |
| Lieu d'enseignement | IMEP                                                                                |

### Activités d'apprentissage de l'UE

|                         | Crédits | Volume horaire | Période de l'année | Pondération au sein du programme | Enseignant(e)s                                  |
|-------------------------|---------|----------------|--------------------|----------------------------------|-------------------------------------------------|
| Travail de fin d'études | 15      | 15h            | Q1+Q2              | 7                                | Jean-Julien Filatriau<br>Promoteur.trice du TFE |

### Contribution au profil d'enseignement du programme

L'Unité d'Enseignement TFE a pour objectif de mettre en application les connaissances acquises dans l'UE « *Méthodologie de la recherche en éducation* » en M1. En particulier, l'UE TFE donnera à l'étudiant l'occasion de développer une réflexion personnelle en lien avec la pratique pédagogique, et de s'inscrire dans une attitude de recherche utile pour sa future carrière d'enseignant. Il s'agit donc d'une recherche réflexive axée sur la pratique pédagogique.

### Acquis d'apprentissage spécifiques sanctionnés par l'évaluation de l'UE

Les activités d'apprentissage constituant l'UE « TFE » permettront d'évaluer les savoirs et compétences développés tout au long du cursus par l'étudiant dans les disciplines en lien avec la méthodologie instrumentale, la pédagogie, l'histoire de la musique et la méthodologie de la recherche en éducation.

### Mode d'évaluation et méthode d'intégration des activités d'apprentissage

L'étudiant a la possibilité de présenter son TFE soit durant la session de juin, soit durant la session de septembre. Il n'est toutefois pas possible de présenter deux fois son TFE au cours de la même année académique.

Le TFE sera évalué tant dans sa partie écrite que dans sa présentation orale, par un jury interne composé d'un lecteur externe, un lecteur interne et un président. Une cote globale est attribuée pour le document écrit et la présentation orale.

L'UE TFE est réussie avec une cote d'au moins 10/20, suivant le règlement établi par l'IMEP à cet effet.

### Contenu, objectifs, sources et supports

Le sujet de la recherche est laissé au choix de l'étudiant après discussion avec son professeur de méthodologie, et peut prendre des orientations spécifiques (historique, analytique, philosophique, sociologique...) tout en restant centré sur la question de la pédagogie.

Le TFE permettra à l'étudiant de développer les compétences suivantes :

- aborder un sujet et le traiter de manière intéressante non seulement pour soi, en tant que (futur) pédagogue, mais aussi pour le lecteur ;
- faire preuve de capacité de réflexion vis à vis d'une démarche pédagogique
- distinguer et formuler clairement ses idées et les idées d'autrui ;
- être capable d'argumenter son propos ;
- produire un document écrit dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques de la langue française ;
- synthétiser et présenter oralement devant un jury expert le résultat de sa recherche.

L'étudiant est suivi dans son travail de recherche par son professeur de méthodologie qui assure le rôle de promoteur du TFE. Si le sujet le nécessite, un co-promoteur peut également être désigné ; dans ce cas, l'étudiant est suivi par les deux professeurs désignés.

Des ateliers d'aide à la rédaction sont par ailleurs proposés au cours de l'année pour soutenir l'étudiant dans la

finalisation de son travail et contribuer à la réussite de l'UE.